



*Secrétariat Général*

**3<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Pilotage de Rationalisation des  
Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale  
(CORIL / CER)**

**Yaoundé, 24 avril 2015**

**Allocution de l'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire général  
de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale**

PN & Inter de l'Union Rep PM, CEF J  
du  
GIF

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Représentant de Son excellence Monsieur Paul BIYA, Président dédité du  
COPIL/CER ;

Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Monsieur le Président de la Commission de la CEMAC ;

Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine  
de Yaoundé ;

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et les Chefs des missions  
diplomatiques accrédités à Yaoundé ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions partenaires ;

Mesdames, Messieurs les Experts des États membres de l'Afrique centrale ;

Mesdames et Messieurs ;

Permettez-moi, avant tout propos, de saisir cette opportunité de mon  
passage à cette tribune pour exprimer ma profonde gratitude à Son  
Excellence Monsieur Paul BIYA, à son Gouvernement et au peuple  
camerounais tout entier pour les dispositions d'accueil et les facilités  
accordées à la délégation du Secrétariat de la CEEAC.

Qu'il me soit également permis d'apprécier les dispositions prises afin que la  
tenue de la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Pilotage de la Rationalisation des  
Communautés Economiques Régionales en Afrique centrale (COPIL/CER)  
bénéficie des conditions propices à son plein succès.

Mes remerciements s'adressent ensuite à l'équipe du Secrétariat Technique  
du COPIL pour la mise à notre disposition de l'importante documentation  
à servir de base aux travaux de cette 3<sup>ème</sup> réunion du COPIL.

Je n'oublie pas de remercier les partenaires techniques et financiers qui  
appuient la région de l'Afrique centrale dans son agenda d'intégration

régionale, tout particulièrement dans la rationalisation de ses Communautés Economiques Régionales.



Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Le 8 septembre 1999 à Syrte en Libye, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique appelaient déjà à une accélération du processus d'intégration sur notre continent :

En 2005, la CEMAC, la CEEAC et le Bureau sous-régional de la CEA signaient un mémorandum d'accord dont l'un des principaux objectifs est l'accélération de l'intégration sous-régionale :

En 2006, l'Union africaine consacrait à son 7ème Sommet ordinaire le thème « Rationalisation des Communautés Economiques Régionales et Intégration Régionale » ;

En 2007, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC adoptèrent la Déclaration sur la Rationalisation des Communautés Economiques Régionales dans laquelle ils invitent les Présidents en exercice de la CEEAC et de la CEMAC à mettre en place un Copil dans l'optique d'aboutir à terme à une seule CER dans la région de l'Afrique Centrale.

En janvier 2012, les Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC adoptèrent la décision conjointe portant création du COPIL. Cette décision ne sera signée qu'en fin mars 2015, soit il y a un peu moins d'un mois.

Comme vous pouvez le constater, la volonté politique de nos Chefs d'Etat dans le domaine de la construction de l'intégration régionale en Afrique centrale est de longue date clairement exprimée. Malgré cela, nous accusons

un grand retard dans ce domaine. Nous devons donc redoubler d'efforts si nous tenons à monter à bord du train de l'intégration africaine.



Il est de notoriété publique que le reproche majeur que l'on fait à l'endroit de nos deux Institutions (CEMAC/CEEAC) porte sur les chevauchements institutionnels qui entravent la bonne marche de l'intégration de la région Afrique centrale.

La juxtaposition, voire le chevauchement de nos deux CER pose ainsi le problème de la capacité de nos États à assurer d'un point de vue institutionnel la dynamique d'adaptation aux normes émises par ces deux institutions.

Ces difficultés d'harmonisation se révèlent contre-productives tant pour le développement de la région que pour la marche vers l'idéal communautaire prôné par l'Union Africaine.

Il est donc important d'accélérer le processus de rationalisation de nos deux communautés à travers notamment l'harmonisation des politiques sectorielles retenues dans les 12 domaines prioritaires même si par ailleurs, cette harmonisation rencontre quelques obstacles ou des difficultés liées principalement au problème de financement du COPIL.

C'est pourquoi le Secrétariat général de la CEEAC rend un hommage particulier au Président du COPIL/CER pour tous les efforts déployés pour faire avancer ce dossier important afin de « donner une impulsion politique au plus haut niveau au processus de rationalisation des politiques, programmes et instruments d'intégration dans la région Afrique Centrale ».

Je saisis cette occasion pour rassurer la Présidence du COPIL/CER de la disponibilité du Secrétariat de la CEEAC à apporter son soutien, tant technique que financier au processus en cours, pour la mise en œuvre effective du Plan d'Action du COPIL tel qu'adopté en 2013.

Pour la concrétisation de son soutien financier le Secrétariat propose que soit mis en place un Fonds Spécial dédié au financement des activités du COPIL pour contourner les difficultés financières actuelles, car les deux CER qui ont jusqu'ici assuré la charge du fonctionnement du COPIL éprouvent des problèmes financiers du fait de la faiblesse des contributions des Etats membres.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Je voudrais également me féliciter de la décision du Conseil des Ministres de la CEEAC de novembre 2014 de lancer le processus de réforme profonde, voire de refondation de la CEEAC.

Ainsi donc, parallèlement au processus de rationalisation, la CEEAC aura à conduire son processus de réforme institutionnelle. Cette réforme vise deux principaux objectifs à savoir, la révision de tous les textes légaux (Traité et autres) afin qu'ils soient en harmonie avec ceux de l'Union Africaine, d'une part, et la mise sur pieds d'une nouvelle architecture institutionnelle assortie d'un organigramme ainsi que des profils de poste adaptés pour conduire les questions d'intégration avec les défis et enjeux nouveaux, d'autre part.

Les projets de décisions et autres documents qui seront adoptés dans le cadre du COPIL seront évidemment pris en compte dans la réforme en

cours. Et tous les documents révisés seront soumis à l'examen et l'adoption des instances de la CEEAC à tous les niveaux.

Vous conviendrez avec moi que leur adoption par les Etats membres de la CEEAC entrainera automatiquement celle de la CEMAC. En effet, la CEEAC, qui contient les six Etats membres de la CEMAC et les quatre autres, est le forum juridique et diplomatique idéal des négociations, ~~avec les~~ sous les auspices du COPIL, pour la réalisation de la rationalisation et de l'intégration sous-régionale, in fine, pour l'émergence d'une Communauté Economique Régionale unique, forte et prospère en Afrique centrale, grâce à une mise en commun des potentialités et des ressources, y compris les ressources humaines, de la CEEAC et de la CEMAC.

Plein succès à nos travaux.

Vive l'intégration régionale en Afrique centrale ;

Vive la Coopération internationale .

Je vous remercie pour votre aimable attention.